



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 septembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, (info Tramway), 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h15.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 7.3), M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2), M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 8.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 7.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.7), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 1.1.6), Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du 7.5), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 7.4), M. Raymond REYLE (jusqu'au 9.4) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. François LOPEZ, M. Laurent SANSEIGNE **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN (représenté par Mme Josette LANGUEBIEN) **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 2.2) **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.4) **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au 2.2) **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE (à partir du 1.1.2) **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.8) **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER (représenté par Mme Maryse VIPREY)

Etaient absents : **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Noël FLEURY, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalèze :** M. Christophe CURTY **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT **Gennes :** Mme Maryse MILLET **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Robert POURCELOT **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilly-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU (à partir du 7.4), P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI, F. FELLMANN, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du 9.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 1.1.8), N. MOUNTASSIR (jusqu'au 1.1.5), E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, J.C. ROY, J. SCHIRRER (jusqu'au 7.4), Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du 1.1.4), R. REYLE (à partir du 2.1), J.M. ROTH, G. GALLIOT, D. ROLET

Mandataires : N. BODIN, B. RONZI (à partir du 7.4), M. LOYAT, J.P. GOVIGNAUX, J. PANIER, J.F. GIRARD, C. DEVESA (à partir du 9.1), S. JOLY, S. WANLIN (à partir du 1.1.8), C. DEVESA (jusqu'au 1.1.5), C. VOIDEY, J.M. GIRERD, J.L. FOUSSERET, M.N. SCHOELLER (jusqu'au 7.4), B. CYPRIANI, R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du 1.1.4), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 2.1), A. POIGNAND, G. BAULIEU, J. LANGUEBIEN

Délibération n°2013/002239

Rapport n°3.1 - Economie sociale et solidaire - Candidature Ville-CAGB pour l'expérimentation d'un dispositif d'émergence de projets économique d'utilité sociale

**Economie sociale et solidaire -
Candidature Ville-CAGB pour l'expérimentation
d'un dispositif d'émergence de projets économique d'utilité sociale**

Rapporteur : Marcel FELT, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Suite aux préconisations du Grand Besançon 2030 et dans une dynamique plus globale encourageant la diversification de la stratégie économique de la CAGB, la Direction Stratégie et Territoires a lancé une réflexion en interne sur le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire de l'agglomération bisontine.

En parallèle, la Région a mis en place, fin juin, un appel à candidatures sur l'émergence de projets d'utilité sociale et sociétale visant à mobiliser les territoires (collectivités, EPCI) destiné à créer de l'emploi et de l'activité - le dossier doit être transmis à la Région avant le 30 septembre.

Ces deux démarches étant concordantes dans les objectifs et les approches, la Ville de Besançon et la CAGB souhaitent déposer conjointement un dossier de candidature.

I. Pourquoi miser sur l'ESS ?

L'économie sociale et solidaire rassemble les entreprises qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale, identifiées de par leur forme statutaire (associations, fondations, mutuelles, coopératives...) ou correspondant à des structures remplissant certains critères précis (objet social autre que le seul partage de bénéfices, lucrativité encadrée, gouvernance démocratique et participative...).

Le terme « entrepreneuriat social » peut également être employé, faisant référence à des structures à finalité sociale, sociétale ou environnementale, produisant un bien et/ou un service et à lucrativité limitée (les bénéfices sont réinvestis dans l'entreprise ; la finalité économique n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'assurer la finalité sociale du projet). Les entreprises sociales cherchent également à associer leurs parties prenantes à leur gouvernance.

Le contexte actuel est favorable au développement de l'ESS et de l'entrepreneuriat social, un secteur créateur d'emplois et d'activités :

- la création d'un Ministère délégué à l'ESS et le projet de loi Hamon présenté en Conseil des Ministres le 24 juillet 2013 créent une dynamique nouvelle, en favorisant par exemple le développement de l'entrepreneuriat social sous formes coopérative, collaborative et sociétale (par exemple, les sociétés coopératives et participatives (SCOP) et les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)),
- l'engagement de Marie-Guite Dufay pour l'ESS au sein du Conseil Régional, de l'Association des Régions de France et à la Vice-présidence de la Banque Publique d'Investissement (BPI) vient impulser cette dynamique à l'échelle de la Franche-Comté, perceptible à travers la mise en œuvre du Plan d'action pour l'ESS (2012-2015),
- de nombreuses actions sont déjà menées par la Ville et la CAGB mais ne sont pas mises en avant ; un important potentiel en termes de création d'emplois et d'activités pourrait être exploité : le secteur de l'ESS représente 12,5% des emplois à l'échelle de la zone d'emploi de Besançon et est un secteur plus créateur d'emploi à l'échelle nationale que le secteur privé (+ 2 % par an jusqu'en 2011).

II. L'intégration au dispositif « Emergences » de la Région Franche-Comté : intérêt et méthodes de travail

A/ L'intérêt d'intégrer le dispositif d'appui à l'émergence de projets d'utilité sociale/sociétale de la Région

L'intérêt d'intégrer « Emergences » est multiple :

- le lancement de l'appel à candidatures converge avec la réflexion sur une stratégie de développement de l'ESS à l'échelle de la Ville de Besançon et de la CAGB. La participation à « Emergences » permettrait d'appuyer la structuration d'un réseau de veilleurs sur le territoire de l'agglomération bisontine, de procéder à un échange d'expertise en matière de financement et de création d'entreprises, d'appuyer les réflexions menées et d'enrichir les futures propositions de dispositifs à étudier,
- il s'agit de pouvoir travailler en toute intelligence avec la Région Franche-Comté et de faire valoir les projets Ville-CAGB : l'échange régulier avec les animateurs et acteurs du dispositif permettrait à la Ville et à la CAGB de pouvoir s'inscrire dans le financement des projets de la Région (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), fonds européens - la nouvelle programmation 2014-2020 vise à mettre en œuvre la stratégie « Europe 2020 », dont l'entrepreneuriat social est un pilier),
- la participation conjointe de la Ville et de la CAGB favorisera les échanges avec la BPI : l'institution a fait du développement de l'ESS sa priorité en réservant une enveloppe de 500 M€ à ce secteur,
- il est à noter qu'aucun budget d'intervention ne sera sollicité : il s'agit pour la Ville de Besançon et la CAGB d'obtenir un accompagnement méthodologique et technique sur le lancement de projets d'utilité sociale et la création d'entreprises sociales ; à titre indicatif, un technicien sera mobilisé à 25 % d'un équivalent temps plein pour participer à ce dispositif.

B/ Méthodes de travail pour approfondir la réflexion sur le développement de l'ESS et intégrer le dispositif « Emergences »

La réflexion relative au développement de l'ESS sur le territoire de l'agglomération bisontine est menée par les techniciens de la CAGB et de la Ville, déjà réunis en Comité Technique et pilotée par la Direction Stratégie et Territoires, en lien avec le CCAS et la Mission Emploi Insertion de la Ville.

D'autres partenaires proches sont également associés à cette démarche : l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB) - pour un apport en termes d'analyse territoriale - et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) - dans le but réaliser des études statistiques sur le secteur de l'ESS.

L'intégration au dispositif « Emergences » est prévue pour deux ans à compter de l'acceptation de la candidature.

Le portage politique sera assuré par Jean-Pierre Martin, en tant que Vice-Président délégué du Grand Besançon chargé de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion en association avec :

- Nicolas Bodin en tant que Vice-Président délégué du Grand Besançon en charge de la Prospective,
- Marie-Noëlle Schoeller, en qualité de Première adjointe en charge de la Solidarité et de l'autonomie à la Ville de Besançon,
- Corinne Tissier, au titre de ses fonctions de Conseillère municipale déléguée en charge de l'emploi, l'insertion et l'économie sociale et solidaire.

III. Résultats attendus de la démarche

A/ Développer des structures/entreprises économiquement viables

L'engagement de la Ville et de la CAGB dans le secteur de l'ESS et la participation au dispositif « Emergences » seront axés en priorité sur le développement et/ou la consolidation de structures d'utilité sociale, économiquement viables à terme et favorisant la réponse à des besoins sociaux non ou mal couverts par l'entrepreneuriat classique. De premières pistes de travail émergent visant par exemple à améliorer et diversifier l'offre de services de mobilité ou développer une offre de services aux personnes âgées.

Il s'agit également de renforcer les entreprises, en favorisant celles qui ancrent localement les activités et créent des emplois non délocalisables, afin de :

- combler le déficit de Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP) et de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) estimé sur le territoire franc-comtois,
- favoriser la reprise d'entreprises par les salariés, comme le préconise le projet de loi Hamon,

Quelques exemples de bonnes pratiques peuvent être donnés : « La Bisontine de couverture », une SCOP qui offre des prestations de couverture, de zinguerie et d'isolation (Besançon), « Lip précision industrie », une SCOP qui travaille sur la mécanique de précision (Besançon), « Pompes Japy », une SCOP qui fabrique des pompes (Fesches-le-Châtel).

B/ Apporter des réponses à des enjeux territoriaux forts par l'intermédiaire de l'ESS

Il s'agit ici de responsabiliser les acteurs du territoire dans le but de répondre à de forts enjeux territoriaux. Exemples :

- participer de la revitalisation du commerce et des services dans le quartier des Clairs-Soleils à travers la création d'entreprises coopératives prises en main par les habitants,
- animer les quartiers neufs à l'instar des Hauts-du-Chazal en développant les services et commerces de proximité favorisant le lien social,
- prendre part à la redynamisation du centre-ville en créant une coopérative d'artisans/de commerçants,
- développer les commerces et services de proximité au sein des communes rurales de l'agglomération bisontine.

D'autres exemples seront également étudiés :

- créer des conciergeries dans les zones d'activités économiques,
- proposer des services de proximité sur les parkings-relais, etc.

C/ Etudier les véhicules financiers et établir une véritable stratégie mobilisant les fonds des structures bancaires

L'échange d'expertise sera l'occasion d'étudier les véhicules financiers d'une part et de réfléchir à une véritable stratégie visant notamment à mobiliser les fonds des structures bancaires du territoire pour financer les entreprises sociales d'autre part.

De nouveaux modes de partenariat entre le secteur public et les secteurs bancaires et assurantiels pourront être envisagés en mobilisant les fonds d'épargne salariale, le fonds d'innovation sociale de la région et la plateforme régionale des finances solidaires.

D/ Réfléchir à la mise en oeuvre d'une stratégie ESS conjointe Ville-CAGB

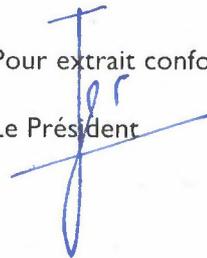
Le travail mené doit permettre de définir le positionnement de la Ville et de la CAGB vis-à-vis des dispositifs déjà mis en place sur le territoire : il s'agit en effet d'agir en toute intelligence avec les collectivités déjà mobilisées sur le sujet (Région Franche-Comté notamment) et d'identifier les mesures susceptibles d'être prises à l'échelle de la CAGB et de la Ville afin de favoriser la création d'entreprises sociales et d'emplois, sans toutefois créer de doublons.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le dépôt d'une candidature conjointe Ville de Besançon / CAGB auprès de la Région Franche-Comté dans le cadre du dispositif « Emergences »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager la structure à contribuer à l'expérimentation du dispositif régional sur l'émergence de projets d'utilité sociale et sociétale et à participer aux réunions régionales liées à cette expérimentation.

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le - 7 OCT. 2013